

Commune de ST JACQUES DES ARRETS

«Le Bourg» 69860 ST JACQUES DES ARRETS

Tél : 04.74.04.61.60 / fax : 04.74.04.67.71

Courriel : mairie.stjacques_da@numericable.com

Site Internet : www.saintjacquesdesarrets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Février 2015

Date de Convocation : 16 Février 2015

Date d'affichage du compte rendu : 13/03/2015

Présents : LACHARME Béatrice, TRIBOULET Christiane, AYNES Benoit, PEYRE Gilbert, TRIBOULET Monique, SANGOUARD Bruno, SANGOUARD François, ARNAULT Sophie, MICHAUD Sylvain, GEOFFRAY Annick, RENAUD Kévin

Absent(e)s excuse(e)s: /

Gilbert PEYRE a été désigné(e) secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 Janvier 2015

Il a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire ouvre la séance.

1° BATIMENTS

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU LOGEMENT : La plus grosse partie des travaux est terminée, quelques retouches sont à effectuer, le plaquiste a donc été sollicité. Le chauffage sera installé prochainement. Le compteur électrique va être déplacé lundi 2 mars pour un coût total de 560.88€.

FINANCEMENT – LOYER : Madame le Maire propose au conseil de contracter un prêt bancaire pour financer une partie des travaux du logement. Deux propositions ont été faites. La plus intéressante est celle du crédit agricole qui propose un prêt de 30 000€ à 1.62% sur une durée de 144 mois avec un remboursement mensuel de 229.38€. Après délibération, le conseil approuve et autorise Madame le Maire à contracter le prêt.

Le montant du loyer pour l'appartement est fixé à 450€ par mois.

TOIT DE L'AUBERGE : C'est finalement l'entreprise « CHARVET CHARPENTE » qui a été retenue pour la réhabilitation du toit de l'auberge pour un montant de 9555€.

2° FINANCES

CHARGES RESIDUELLES DU SYDER : Les charges résiduelles du Syndicat Départementale des Energies du Rhone, vont coûter à la commune 14664.01€ pour l'année 2015. Madame le Maire engage le débat sur la budgétisation de cette somme ou la fiscalisation. Le conseil décide de budgétiser.

TARIF ASSAINISSEMENT : Madame le Maire propose une réunion pour étudier la possibilité d'équilibrer les coûts du service de l'assainissement collectif. La date sera fixée une fois que la commission assainissement aura réuni tous les éléments nécessaires à l'étude.

3° PERSONNEL COMMUNAL

EMPLOI SAISONNIER : Madame Le Maire propose de créer un poste de saisonnier pour l'aide à l'accueil des touristes en juillet et août. Le contrat sera établi sur une base de 10h par semaine soit le vendredi-samedi-dimanche. Plusieurs candidatures pourraient correspondre à ce poste.

I.A.T. Mme CHARNAY: Mme Charnay, une des nouvelles secrétaires de Mairie a sollicité Mme le Maire afin de bénéficier de l'Indemnité d'Administration Technique. Le conseil trouve qu'il est prématuré de verser cette prime à Mme Charnay.

4° TOURISME

WIFI : le WIFI sera prochainement installé dans les gîtes.

EGLISE : Le projet de visite audio-visuel est acté par la Communauté de Commune du Haut Beaujolais et par le Département pour un coût total de 26000€. Sa mise en place se fera au printemps 2015.

5° ELECTIONS

Organisation du bureau de vote et des tours de garde pour les élections départementales du 22 et 29 mars 2015.

7° EBOULEMENT DE TERRAIN

Madame le Maire informe le conseil que la Commune est assignée au Tribunal de Grande Instance de Villefranche Sur Saône par la famille THILLET dans le cadre de l'éboulement de terrain qui a eu lieu sur le chemin communal N°7 situé en-dessous de la route départementale 23. Madame le Maire demande de délibérer pour donner pouvoir à Maître Michel DELMAS avocat à Limas en charge de l'affaire. Le conseil délibère dans ce sens.

8° QUESTIONS DIVERSES

HELAIER : L'étude acceptée par les conseillers lors de la réunion de conseil du 23 janvier va démarrer prochainement et bénéficiera d'une subvention.

BLASON : Plusieurs modèles sont proposés, le conseil choisit le nouveau blason qui sera disponible pour visu prochainement à la Mairie.

AMENDE DE POLICE : Le conseil souhaite utiliser les amendes de police pour renforcer la sécurité de certains lieux notamment à Chagny.

OFFRE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE PUBLIQUE : Madame le Maire explique aux conseillers que le département propose aux communes, par le biais d'une convention, des services d'assistances et de conseils en matière d'ingénierie publique (voirie / bâtiment / aménagement de l'espace publique...) Madame le Maire demande donc de délibérer pour adhérer à la convention avec le département. Le conseil délibère en faveur de l'adhésion.

ASSAINISSEMENT AU LIEU-DIT CHAGNY : la commission s'est réunie le 12 février pour consulter le dossier en sa possession (zonage, enquête d'utilité publique) concernant l'assainissement collectif du hameau de Chagny et de Valverin

BOITIER NUMERICABLE : Un devis va être fait pour la réparation du boîtier, la facture sera prise en charge par le département.

Prochain conseil municipal : VENDREDI 27 MARS à 20H00

Fin de séance 23h00. Le Maire,
Béatrice LACHARME